

Saint-Léon



Le bulletin de l'été



BULLETIN ÉTÉ - AOÛT 2021

www.saintleon31.fr
Retrouvez-nous sur Facebook

le mot du maire

« Chères Saint-Léonaises,
chers Saint-Léonnais,
chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter ce petit bulletin municipal de l'été que Camille et la commission communication ont élaboré. Ce bulletin présente le travail réalisé par l'ensemble des élus et des agents municipaux.

Ce format permet de faire le point avant la rentrée et la poursuite des chantiers prévus dans notre mandat. Vous trouverez dans ses pages le détail de projets associatifs, de travaux réalisés ou en cours, des nouvelles du PLU, des nouveautés concernant l'école et des informations sur la vie du village.

De la part de toute l'équipe,

Bonne lecture,

Françoise Cases



MAIRIE

Hôtel de ville
1, place de la République - 31560 SAINT-LÉON
Tél. : 05 61 81 92 03 - Fax: 05 61 81 77 41
www.saintleon31.fr

Attention, la mairie a modifié ses adresses mails récemment.

Vous pouvez contacter la mairie via :

accueil.mairie@saintleon.fr pour contacter M^{me} Geneviève Mario.
secretariat.general@saintleon.fr pour contacter M^{me} Camille Donzé.
maire@saintleon.fr pour contacter M^{me} le Maire.

Nouveaux horaires de l'agence postale communale à partir du lundi 30 août :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 8h-12h

Samedi : 10h-12h

Nouveaux horaires de la mairie :

Lundi et Mardi : 8h – 12h 13h30 – 17h

Mercredi et Jeudi : 8h -12h 13h30 – 16h

Vendredi : 8h – 12h

Standard Mairie : 05 61 81 92 03

M^{me} Donzé :

Ligne directe 05 81 60 87 48

Téléphone portable : 06 11 19 32 51

Directeur de la publication : **Françoise CASES - Maire**

Rédaction et photos : **Commission communication**

Conception et impression : **Imprimerie des Capitouls - Flourens**

FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 4 SEPTEMBRE

Le samedi 4 Septembre 2021, la municipalité propose de nous retrouver autour du forum des associations. Ce dernier aura lieu toute la matinée à partir de 9 heures jusqu'à midi, en plein air, au stade. Les associations seront heureuses de vous présenter leurs activités notamment autour d'expositions et de nouveautés avec des démonstrations. En effet, les associations sportives, Lézards martiaux et Pris en flag (Flag pour les adultes et Rugby à XIII pour les enfants), souhaitent vous faire découvrir leurs activités au travers d'initiations et de démonstrations.

En parallèle, la mairie proposera tout au long de la matinée une animation de châteaux gonflables en libre accès pour les plus petits.

Au vu des conditions sanitaires, une jauge de cinquante personnes sera instaurée pour que tout le monde puisse en profiter!

saint-léon s'anime... les rendez-vous à venir

**Samedi 6
et dimanche 7 novembre**

Halloween organisé
par les P'tites mains festives



Dimanche 5 décembre

Marché de Noël organisé
par Détente et Bien-être



**Vendredi 10, samedi 11
et dimanche 12 décembre**

Animations de Noël
organisées par les P'tites mains festives



**Samedi 5
et dimanche 6 février 2022**

Tombola ou loto et jeux
organisés par les P'tites mains festives



**Samedi 12
et dimanche 13 mars**

Tombola ou loto et jeux
organisés par les P'tites mains festives



Vendredi 25 mars

La Fête du printemps
organisée par Détente et Bien-être



Samedi 23 avril

Animations de Pâques
organisées par les P'tites mains festives

Cette liste n'est pas exhaustive, nous ne manquerons pas de vous communiquer les éventuelles modifications ou compléments. Tous les rendez-vous habituels proposés par les associations de notre village sont à retrouver dans le livret des associations.

Cimetière de Saint-Léon

Suite à un risque d'affaissement de la partie basse du cimetière de Saint-Léon, l'entreprise DE BIASI TP SARL est intervenue en mai afin de créer un enrochement de 10 mètres sur 1m50 avec ancrage compris.

Ces travaux ont consisté à terrasser le terrain, à évacuer les terres excédentaires et à mettre en place un enrochement. Le coût de cet aménagement s'est élevé à 3 120,00€ TTC.



Travaux de voirie sur Caussidières

Dans le cadre du dispositif du « Pool Routier » mis en place par Terres du Lauragais, des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise SAS CAZALS TP à Caussidières au mois de mars.



Assainissement Chemin Esplas



Parking Caussidières

Les premiers ont consisté à la création de cinq places de parking sur la Rue de la Mare en graviers non traités pour un montant de 3 843,60€ TTC.

De plus, l'entreprise CAZALS, mandatée par Terres du Lauragais, a effectué des travaux

d'amélioration de l'assainissement du Chemin de l'Esplas pour un montant de 9 804,00€ TTC.

Ces travaux ont été financés par la commune dans le cadre du fond de compensation de l'intercommunalité.

Fontaine de LAVAL



Nous souhaitons vous présenter un bel exemple de complémentarité entre la mairie et une initiative citoyenne pour mettre en exergue un élément du patrimoine de notre commune : l'aménagement de la fontaine de Laval (débroussaillage et plantations d'arbres).

Ce dernier doit encore être finalisé, notamment avec la future installation d'un banc pour les promeneurs.

Aménagements paysagers du village





Depuis le mois d'avril, nos supers employés communaux, Gérard et Christopher, ont participé à l'embellissement des espaces publics du village de Saint-Léon en créant de nouveaux espaces verts et de nouvelles zones fleuries.

Comme vous pouvez le voir sur les photos, le village a repris des couleurs avec la plantation d'arbustes et de fleurs.



Aménagement de la **cantine**

Dans le cadre de la mise en place de la cuisine autonome dès la rentrée de septembre, des aménagements spécifiques ont dû être mis en place à la cantine notamment pour répondre aux normes sanitaires.

Les principaux investissements ont été l'achat d'un four à vapeur dernière génération, un second réfrigérateur (séparation légumes et viandes), un second congélateur et de nombreux autres équipements pour faciliter le travail de nos deux cuisiniers et ravir les papilles de nos enfants.



Travaux urgents de réfection

Compte tenu de la dangerosité de l'état de l'Église de Saint-Léon cette dernière est fermée au public depuis le 31 Mai 2021.



L'entreprise CHEVRIN-GÉLI, experte en rénovation, a constaté les défauts suivants lors d'une mission drone réalisée le 20 mai 2021, en amont de la fermeture au public :

- Un affaissement de la couverture au nord de la 1ère travée de la nef suite à la cassure probable d'une panne et des chevrons associés ;
 - Une mauvaise étanchéité au droit du clocher liée à un bardelis et une noue défectueuse ;
 - À l'intérieur de l'église, le pied de gerbe très dégradé témoigne des infiltrations dues à une descente des eaux pluviales qui n'a pas de trainasse d'accompagnement à la descente en pied de rampant ;
 - Le faîtage n'est plus étanche car le feillard du paratonnerre est fixé sur la tuile et son agrafage laisse pénétrer l'humidité constatée en sous face, dans l'église, par une trace rectiligne d'humidité au droit du faîtage.
- L'about de panne intermédiaire 20cm x 30cm contre le clocher s'est affaissé et repose actuellement sur la voûte ;
 - L'about de l'entrait de ferme de section 25cm x 35cm s'est également affaissé dans sa totalité et repose sur la voûte et le cornet de voûte ;
 - La voûte supporte le poids de l'affaissement de ces éléments de charpente primaire et donc d'une partie de la couverture et peut s'effondrer à l'intérieur ;
 - Les entrées d'eau, du fait de l'affaissement des éléments de charpente primaire et de la descente du clocher, endommagent gravement les éléments bois de charpente primaire mais également de maçonnerie structurale intérieure.

Compte tenu de la dangerosité de la situation et du risque d'effondrement les travaux d'un montant de 28 700,52€ TTC ont été commandés par Madame le Maire dès le mois de juillet 2021 après validation en Conseil Municipal.

L'entreprise a également procédé au nettoyage de la façade et au curage des gouttières.

Une expertise complémentaire par découvrement d'une partie du toit a été menée le 21 juin par cette même entreprise pour étoffer le diagnostic.



En parallèle, une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune qui a mandaté un expert qui a rendu les conclusions suivantes :

«La réclamation porte sur la réfection des aménagements intérieurs de l'Eglise Saint-Jacques et une panne de couverture avec chevrons endommagés par des infiltrations d'eau par couvertures de plus de dix ans.

Plusieurs sources d'infiltrations ont été identifiées suivant le compte rendu du 22.05.2021 de l'entreprise CHEVRIN-GÉLI. J'ai constaté également un défaut d'entretien des chéneaux de la nef où une végétation anormalement dense s'y trouve.

Lors de mon déplacement sur site, j'ai constaté d'importantes traces de mouille aux plafonds et murs de la nef et de 7 chapelles périphériques. Ces dommages sont généralisés à l'ensemble de l'ouvrage avec différentes sources d'infiltrations.

Le sinistre déclaré le 31.05.2021 est consécutif à des infiltrations d'eau par couverture de plus de dix ans, suite à de nombreuses anomalies relevées en couverture, qui se sont produites avec le temps et dont les origines ont été sup-

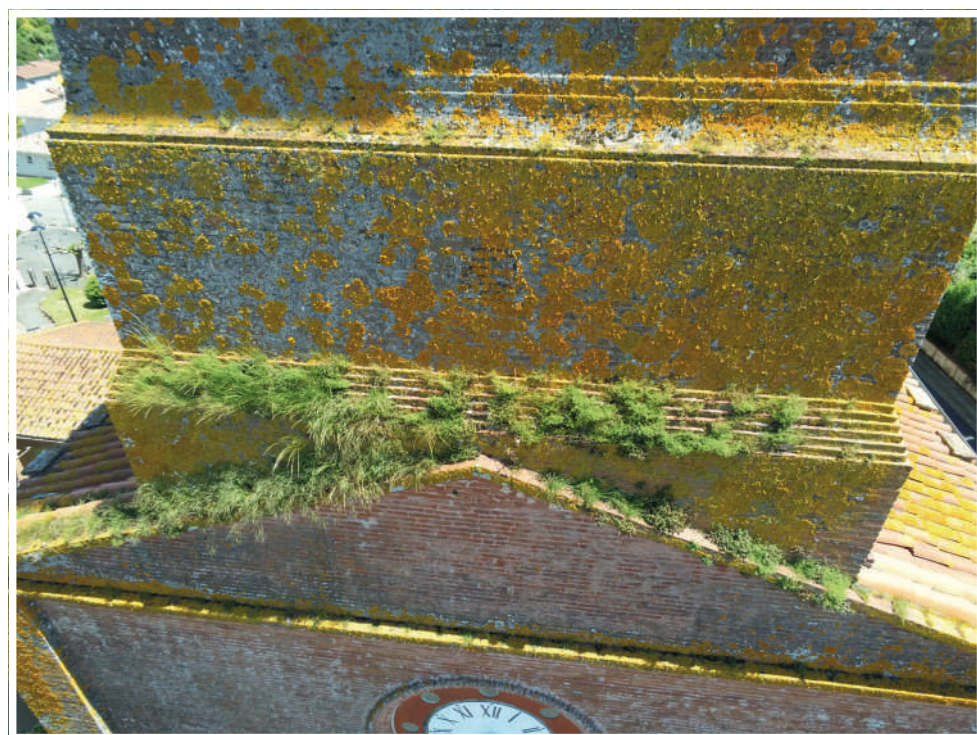
primées tardivement, certaines n'étant pas encore réparées.

Le caractère accidentel des dommages, compte tenu de l'étendue des dommages et de la pluralité des zones d'infiltrations, ne peut pas être retenu sur ce dossier. En effet, l'absence de réparations en couverture en temps voulu a contribué à une généralisation des dommages, augmentant considérablement le montant du préjudice du dossier.»

Aucune prise en charge des réparations de l'intérieur de l'église ne sera faite par l'assurance.

En outre, une demande de subvention a été réalisée auprès des services du Conseil Départemental et du Conseil Régional qui est toujours en cours d'étude.

Enfin, nous tenons à vous informer que les dates et le montant des travaux ne sont pas arrêtés car lors des premiers travaux de l'entreprise CHEVRIN-GÉLI, de nombreux autres défauts sur la charpente ont été constatés. De nouveaux devis sont en cours de validation auprès du Conseil Municipal. Nous ne manquons pas de vous tenir informé de la suite à donner à ce dossier...



Centre de santé

Création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite



Des travaux pour la mise en place d'un accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) au Centre de Santé ont été effectués au mois de mars 2021 pour faciliter l'abord du cabinet médical aux différents patients.

Ces travaux d'un montant de 9 536,40€ TTC ont été réalisés par Terres du Lauragais (maîtrise d'œuvre) et financés par la commune au travers du fond de compensation de l'intercommunalité.



Commémoration 14 juillet, apéritif républicain

Discours de Madame le Maire lors de la cérémonie du 14 Juillet 2021 :



« Voilà un an, jour pour jour, je me tenais devant une assemblée clairsemée. Aujourd'hui, je me réjouis de pouvoir vous accueillir en plus grand nombre pour réaffirmer notre fidélité aux valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, ces principes qui fondent notre République.

Depuis plus d'un an, nous, citoyens, avons dû faire face à des situations effrayantes, à de nombreuses contraintes, et à des restrictions de libertés qui nous semblaient pourtant acquises.

En ces temps perturbés, c'est notre fierté que de rester fidèles aux valeurs d'égalité citoyenneté, de fraternité et de tolérance, sans laisser la place au doute de la défiance, facteurs de l'érosion de notre démocratie.

J'associe à cet hommage à la République, les associations, au travers de leurs Présidentes, Présidents, adhérents et bénévoles, porteurs de ces valeurs républicaines et toute l'équipe municipale, agents territoriaux et élus, qui servent au quotidien sur le terrain dans cet esprit.

Pour finir, je vous propose de commémorer les femmes et les hommes qui se sont battus pour défendre ces valeurs et de rappeler à notre



souvenir les citoyens de la commune qui ne sont plus là pour les faire vivre. Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je vous invite à célébrer ce jour de fête autour d'un apéritif républicain, à l'issue de la cérémonie. Bonne fête du 14 juillet à tous!



Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu et adopté par le Conseil Municipal du 14 juin 2021. Ce document est consultable sur le site de la mairie et une réunion publique sera proposée à la population courant octobre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la tenue de cette dernière et de l'avancée du PLU.

Les différentes étapes d'élaboration du PLU :



01

**Diagnostic
et État Initial
de l'Environnement**

Qu'est-ce que c'est ?

Photographie
du Territoire à l'instant T.



validé
le 30/03/2021



02

**Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable**

Qu'est-ce que c'est ?

Projet politique définissant
les orientations
de développement



validé
le 4/06/2021



03

Règlement – Zonage

Qu'est-ce que c'est ?

Traduction spatiale
des actions définies
dans le P.A.D.D

On en est là !



04

Arrêt du dossier

Qu'est-ce que c'est ?

Validation
de la phase
d'étude par les
élus



05

**Consultation
des services**

Qu'est-ce que c'est ?

Recueil des avis de
toutes les personnes
publiques associées



06

**Enquête
publique**

Qu'est-ce que c'est ?

Phase d'information
et de recueil
des observations
du public



07

**Approbation
du PLU**

Qu'est-ce que c'est ?

Application
du nouveau
document
sur le territoire

Projet des étudiants d'Auzeville CFPPA

Les étudiants de la classe d'Aménagement paysager du CFPPA d'Auzeville réalisent chaque année un projet de classe : un chantier-école de conception et d'aménagement paysager. Ils choisissent une grande entreprise ou une collectivité pour servir d'expérimentation en condition réelle.

Cette année, notre commune a été choisie comme support d'étude.

Ce projet s'est découpé en trois grandes étapes: la réalisation d'un cahier des charges; la conception et des propositions d'aménagement ainsi qu'une projection technique avec chiffrage.

Les étudiants se sont répartis en quatre groupes de travail.

Ils ont proposé des aménagements paysagers sur des zones préalablement définies avec la municipalité: l'église de Saint-Léon, la mare et la

place du marché, la mairie, le foyer rural, l'école de musique, l'église et le cimetière de Caussidières.

Afin de guider les étudiants dans leurs recherches, les élus ont confié leurs souhaits d'aménagement pour le village: assurer la sécurité, dynamiser le centre bourg et réaménager des stationnements.

Les étudiants ont restitué quatre projets qui vous ont été présentés et soumis au vote lors des deux tours des élections départementales et régionales.

RÉSULTATS DU VOTE

CES PROJETS SONT À RETROUVER SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

1 *Projet Pastel*
avec 364 voix

2 *Balade des sens heureux*
avec 333 voix

3 *Une balade dans l'histoire*
avec 271 voix

4 *Saint Léon un village en mouvement -
Caussidières la belle endormie*
avec 194 voix

Instauration du service minimum

Lors du conseil municipal du 6 juillet 2021 un service minimum à l'école de Saint-Léon a été instauré. Ce service permet l'accueil des enfants lorsqu'au moins 25% des enseignants sont grévistes. Dans ce cas-là le service doit être assuré par la commune.

Pour assurer une bonne mise en place du service, le maire doit établir une liste des personnes de la commune susceptibles de participer à l'accueil des enfants. Ces personnes doivent avoir des compétences d'accueil et d'encadrement.

Le directeur d'école doit prévenir les parents des conséquences prévisibles de la grève sur le fonctionnement des classes.

La commune fixe le lieu d'accueil des enfants. L'accueil peut se faire dans l'école, qu'elle soit fermée ou partielle-

ment ouverte. Les enfants peuvent aussi être accueillis dans d'autres locaux de la commune. Cependant, il revient au directeur d'école, ou s'il est absent, aux enseignants présents, d'assurer la surveillance des élèves demeurant sous sa responsabilité, y compris lorsque les locaux sont utilisés simultanément par la commune.

Si moins de 25% des enseignants sont grévistes, l'Éducation nationale doit organiser l'accueil des enfants avec les enseignants non-grévistes.

Recrutements d'un commis de cuisine et d'une nouvelle ATSEM

Afin de pouvoir mettre en place la cuisine autonome dès la rentrée de septembre, la municipalité a fait le choix de recruter un commis de cuisine pour suppléer M. Daniel Ceconato dans la conception des repas. Après plusieurs entretiens, M. Christophe Fricon rejoindra l'équipe dès la fin des vacances d'été.

De plus, une nouvelle Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) renforcera l'effectif communal. Il s'agit de M^{me} Laetitia Perez qui remplacera M^{me} Sylvie Demay dans la classe de M^{me} Henriot.

A ce titre, M^{me} Sylvie Demay aura le plaisir de retrouver ses fonctions à l'agence postale communale dès le lundi 30 août. La poste qui ouvrira d'ailleurs ses portes tous les matins y compris le samedi (horaires à retrouver en page 2).

Dans ce nouveau bulletin de l'été nous avons décidé de mettre à l'honneur deux de nos éleveurs présents sur la commune.

Carine et Frédéric Armengaud

Vente directe à la Ferme, Frédéric agriculteur en bio, sur la commune de Saint-Léon:

« Je suis éleveur de vaches limousines, de taurillons, de veaux sous la mère qui naissent à la ferme.

Depuis le début de l'année, l'élevage s'est agrandi avec l'arrivée de cochons roses.

Tous nos animaux sont nourris par les productions de nos champs (luzerne, méteil, paille...). Mon exploitation est en bio.

Carine travaille avec moi et gère la vente directe.

Si vous êtes intéressés par nos produits, n'hésitez pas à nous contacter au **06.32.24.63.04** du lundi au vendredi de 9h à 19h.

A très bientôt pour une nouvelle commande!

Frédéric et Carine »



Véronique et Jean-Pierre Débat

« Quatre générations d'agriculteurs et de négociants en bestiaux se sont succédés au lieu-dit « la Bourdette » à Saint-Léon. Depuis 1990, date de mon installation, j'ai développé l'élevage. Nous sommes aujourd'hui avec mon épouse Véronique à la tête d'un troupeau de 50 vaches sur une exploitation d'une soixantaine d'hectares. Nous élevons des bovins de race limousine. C'est une race réputée pour sa rusticité, ses qualités maternelles et la qualité gustative de sa viande. L'élevage est destiné pour la vente directe à la ferme de caissettes de viandes de boeuf et de veau. Ce circuit court nous permet d'avoir un contact direct avec le consommateur. Nous élevons aussi des jeunes femelles qui seront vendues pour la reproduction à d'autres éleveurs de la région Occitanie.

Notre fils Frédéric s'est installé depuis janvier 2021. Il diversifie l'exploitation par l'élevage de brebis. Il propose également à la vente directe des colis d'agneau ainsi que des merguez.

Dans le futur nous sommes persuadés que les circuits courts, du producteur au consommateur doit être privilégié. Consommer moins de viande mais de meilleure qualité est l'avenir de notre profession

Débat Jean-Pierre. »

MAISON DEBAT
VIANDE DE BŒUF, VEAU, AGNEAU.

**Race
Limousine**



**Sur
commande**

**Pour plus de renseignements
et commander !!!**

06.81.73.34.97

ELEVAGE TRADITIONNEL, FAMILIAL, A TAILLE HUMAINE DEPUIS 1990.

COLIS DE BŒUF : 10 kg

COLIS DE VEAU : 6 kg

COLIS D'AGNEAU :

ENTIER OU 1/2

MERGUEZ/CHIPOLATAS





Produit	Conditionné sous vide
Assortiment de boeuf colis de 10 kg	13 euros le kg
Assortissement de Veau colis de 7 à 8 kg 14 euros le kg	14 euros le kg
Caissette d'Agneau demi agneau ou entier	13 euros le kg
Merguez	10 euros le kg

Si d'autres producteurs, éleveurs, commerçants etc. souhaitent intégrer nos futurs bulletins, merci de vous rapprocher de la mairie et de sa commission communication.



La commune
de SAINT LEON

PERMANENCES *sur rendez-vous au*
8 rue de l'Eglise- SALLE LAUTRE (salle de musique)
de 9h à 12h

Prochaines permanences: **Mardi 21 septembre • Mardi 23 novembre**

**Pour un rendez-vous personnalisé, veuillez contacter
le 05 61 81 92 03
Ou la plateforme ACTIOM au 05 64 10 00 48,
des conseillers spécialisés sont à votre écoute
du lundi au vendredi de 9h à 18h.**

- **L'accès à une assurance santé** aux meilleures conditions pour tous.
- **Des tarifs négociés** pour vous par une association d'assurés puissante.
- **Une solution choisie et validée par vos élus.**
- **Une large gamme** permettant une couverture adaptée à vos besoins.
- **Des services associés dans toutes les offres :** Assistance, téléconsultation.
- **Un dispositif d'alerte** pour les personnes en perte d'autonomie inclus.
(sous conditions)
- **Une garantie de remboursement de frais d'obsèques** (à partir du niveau 3 & H2)
- **Vos cotisations remboursées en cas d'hospitalisation** supérieure à 7 jours.
(sous conditions)

► www.associationactionm.org

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Prise de RDV

(Prix d'un appel local)

Si certaines personnes souhaitent prendre rendez-vous en dehors des dates proposées, veuillez contacter la plateforme au 05.64.10.00.48 (possibilité de rendez-vous à domicile).



Appel à candidatures pour le comité des deux clochers

Le comité des fêtes de Caussidières ayant démissionné mi 2020 et celui de Saint-Léon au début de l'été 2021, nous faisons appel à votre engagement bénévole pour reprendre le flambeau et faire vivre le village !

A l'heure où les manifestations sont peu nombreuses et difficiles à organiser compte tenu du contexte sanitaire, nous vous proposons d'unir vos forces au sein d'un même comité des fêtes qui devra animer les villages de Saint-Léon et Caussidières en proposant des fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

*Faites-nous part de votre intérêt,
n'hésitez pas et ce quel que soit votre âge !*

La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile. En fonction du nombre de candidatures une réunion sera organisée pour que les futurs bénévoles puissent se rencontrer et échanger.

